



# LHAC - Laboratoire d'histoire d'architecture contemporaine

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. LHAC - Laboratoire d'histoire d'architecture contemporaine. 2017, École nationale supérieure d'architecture de Nancy. hceres-02030835

**HAL Id: hceres-02030835**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030835>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Laboratoire d'Histoire d'Architecture Contemporaine

LHAC

sous tutelle des  
établissements et organismes :

École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy

Ministère de la Culture et de la Communication - MCC

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Nathalie Lancret, présidente du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.  
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Laboratoire d'Histoire d'Architecture Contemporaine

Acronyme de l'unité : LHAC

Label demandé : EA

N° actuel : En cours d'obtention

Nom du directeur  
(2016-2017) : M<sup>me</sup> Hélène VACHER

Nom du porteur de projet  
(2018-2022) : M<sup>me</sup> Hélène VACHER

## Membres du comité d'experts

Présidente : M<sup>me</sup> Nathalie LANCRET, CNRS

Experts : M<sup>me</sup> Catherine CHOMARAT, Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis  
(représentante du CNU)

M<sup>me</sup> Laurence FEVEILLE, École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de  
Seine

M. Jean-François PINCHON, Université Paul-Valéry Montpellier 3 (représentant du  
CNU)

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Jean-Pierre VALLAT

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Lorenzo DIEZ, École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy

M. Philippe GRANDVOINET, Ministère de la Culture et de la Communication

M. Frédéric VILLIERAS, Université de Lorraine

Directrice ou représentante de l'École Doctorale :

M<sup>me</sup> Françoise LARTILLOT, ED n° 411, « Fernand Braudel »

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Créé en 1985, le Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine (LHAC) prolonge les travaux du Centre d'Études Méthodologiques Pour l'Aménagement (CEMPA), notamment les recherches menées dans le champ de l'histoire de l'architecture. Le LHAC est habilité en 1986 comme groupe de recherche par le bureau de la recherche architecturale du ministère de l'équipement auquel est alors rattachée la direction de l'architecture avant d'être transférée au ministère de la culture et de la communication en 1995. L'unité a demandé à devenir désormais équipe d'accueil.

Le LHAC est une unité de recherche de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy (ENSA de Nancy), située dans ses locaux au 2 rue Bastien-Lepage à Nancy.

### Équipe de direction

La direction de l'unité de recherche est assurée par M<sup>me</sup> Hélène VACHER depuis 2011.

Le conseil de laboratoire du LHAC, créé en 2015, est composé de 5 personnes (parmi lesquelles la directrice) ; un représentant des doctorants et un des ingénieurs de recherche participe aux réunions de ce conseil.

### Nomenclature HCERES

SHS3\_2.

SHS3\_3.

### Domaine d'activité

Ancrées dans l'enseignement de l'ENSA de Nancy, les activités du LHAC portent sur l'étude de l'architecture et de la ville aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en France et en Europe. Les membres du laboratoire travaillent à une histoire des ressorts théoriques et doctrinaux de la production architecturale et urbaine, en particulier ceux du mouvement moderne, à celle des cultures professionnelles contribuant à l'édification, ainsi qu'à une histoire des œuvres appréhendées notamment à partir des réseaux techniques. Les études sont menées à différentes échelles : des artefacts, de l'échelle de l'édifice à celle du territoire. Une attention particulière est accordée à la Région Lorraine, notamment à Nancy et à Saint-Dié.

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2016	Nombre au 01/01/2018
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	6	6
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	0	0
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1,5	1,5
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)	2	
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)		
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N7 : Doctorants	5	
<b>TOTAL N1 à N7</b>	<b>14,5</b>	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	1	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2011 au 30/06/2016
Thèses soutenues	0
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0
Nombre d'HDR soutenues	0

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

Soulignons d'emblée l'antériorité du LHAC par rapport à beaucoup d'autres laboratoires, son rôle fondateur pour la recherche architecturale et urbaine, la régularité et la fécondité de son activité scientifique depuis plus de 30 ans. Celle-ci est aujourd'hui organisée en trois thèmes : « histoire de l'architecture contemporaine en France : théories et pratiques, monographies d'édifices et d'architectes » ; « ville, architecture, territoire, environnement : compositions, transformations et redéfinitions de la matérialité, des dispositifs et des usages » ; et « les mondes de l'architecture : cultures professionnelles, circulations des savoirs, corpus et formations ». Une approche transversale à ces thématiques concerne le domaine du patrimoine et les processus de patrimonialisation, en particulier les théories et pratiques de l'intervention sur le bâti existant.

Le contrat quinquennal écoulé est marqué par un renouvellement significatif des effectifs du LHAC avec une implication forte de jeunes enseignants motivés et de doctorants qui ont renforcé le dynamisme du laboratoire. Ce mouvement a été conforté par son association à l'École Doctorale Fernand Braudel, recommandée dans l'évaluation de 2011, qui, par le biais d'une convention signée en 2013, donne au LHAC un statut équivalent à celui des autres unités de recherche de l'ED. Aujourd'hui, le laboratoire compte 7 doctorants, un 8<sup>ème</sup> étant suivi dans un comité de thèse dans un autre laboratoire. Ces étudiants ont à leur disposition une salle de travail ; ils bénéficient d'un soutien administratif et financier ainsi que d'un encadrement régulier dans le cadre de journées d'étude organisées avec d'autres équipes de recherche, notamment l'AMUP de l'ENSA de Strasbourg. Pourtant, force est de souligner que seul un membre permanent du LHAC est titulaire d'une habilitation à diriger et, en dépit de l'effort réalisé pour renforcer la capacité d'encadrement des doctorants - 3 membres du LHAC étant engagés dans la préparation d'une HDR et 1 dans celle d'une thèse - cette situation fragilise le LHAC.

Le LHAC a su développer « une stratégie unitaire », dont le défaut avait été pointé en 2011, et s'affirmer comme un collectif. Plusieurs actions ont été menées dans ce but parmi lesquelles la mise en place d'un conseil de laboratoire et la création d'une revue « *Les Cahiers du LHAC* ». En outre, le projet scientifique a été structuré de façon suffisamment ouverte pour être en mesure d'accueillir de nouveaux enseignants et chercheurs porteurs de nouveaux thèmes et objets de recherche, et renouveler ainsi l'activité de l'équipe. La création d'un séminaire de recherche régulier, auquel seraient associés les doctorants, serait certainement un apport fructueux à la vie du laboratoire.

Soulignons également la pertinence du lien aux mondes professionnels de l'architecture et la fécondité de l'insertion régionale du LHAC. Ces liens établis avec les régions et les pays voisins dans le nouveau contexte institutionnel de la Région Grand Est devront être poursuivis en vue, notamment, du rayonnement du LHAC à l'échelle européenne.

Au final, la visite a révélé une équipe dynamique et motivée, réunie autour de projets scientifiques conçus collectivement, qui regroupe des membres titulaires, des doctorants et des membres associés qui font part de l'intérêt et du plaisir à travailler ensemble au sein du LHAC.

Notons également le soutien de l'ENSA de Nancy par la mise à disposition de locaux qui se déploient sur une plateforme partagée par les deux équipes de recherche de l'école et des personnels administratifs très impliqués dans la vie du laboratoire.

Si le projet scientifique mis en œuvre au cours du précédent contrat a permis, grâce à la pluralité des thématiques proposées, d'intensifier les interactions entre la recherche et les cycles de licence et de master de l'école, et de renouveler ainsi les effectifs du LHAC, il devrait aujourd'hui être l'objet d'une délimitation plus resserrée de son aire d'étude pour une meilleure visibilité du périmètre scientifique du laboratoire. La multiplication des sous-thèmes au gré des programmes de recherche tend à occulter les enjeux premiers de l'équipe en termes de production de connaissances. Continuer à promouvoir une politique d'ouverture tout en précisant son périmètre scientifique et en maintenant un équilibre et une complémentarité entre recherches fondamentale et appliquée sera un des enjeux du LHAC pour son prochain contrat quinquennal.

*Les Cahiers du LHAC*, conçus en premier lieu comme un outil pour animer le collectif, devront être dotés d'un comité scientifique *ad hoc* pour en faire une revue reconnue à l'échelle nationale, voire internationale. À cette fin, il s'agira d'intensifier les publications dans des revues ACL, y compris pour les doctorants, ainsi que les publications en anglais.

En dépit des efforts réalisés pour maintenir et augmenter le nombre de membres du laboratoire, pour renforcer aussi la capacité d'encadrement des doctorants, la taille du laboratoire reste critique ainsi que le nombre d'enseignants et de chercheurs titulaires d'une HDR.

Il est à remarquer que la vacance du poste de directeur de la recherche et des métiers est préjudiciable au LHAC et que le départ du secrétaire du département de la recherche, aujourd'hui assuré par un personnel contractuel, fragiliserait considérablement le laboratoire qui, déjà, a été affecté par la baisse de moitié de la dotation du MCC entre 2012 et 2016. Il est vraisemblable que les conventions passées avec l'ENSA de Nancy, même si elles permettent de financer des opérations de recherche, ne suffisent pour ne pas combler cette diminution.

Le comité d'experts souligne deux points particulièrement importants :

- la nécessité de mettre en œuvre une stratégie en concertation avec la direction et les instances de l'ENSA Nancy prenant en compte les besoins et les enjeux de la recherche au sein de l'école, notamment la définition de profils de postes d'enseignants titulaires d'une habilitation à diriger des recherches - condition *sine qua non* pour assurer des moyens d'encadrement des doctorants - et les périmètres scientifiques des équipes de recherche ;
- le caractère crucial de l'obtention du label d'équipe d'accueil qui viendra conforter l'intégration du LHAC dans l'ED « Fernand Braudel » et sa dynamique dans la formation doctorale, ce défi étant de première importance au moment où les enseignants des ENSA sont sur le point d'obtenir le statut d'enseignants-chercheurs.